

circonstance propre à nous rappeler la brièveté de la vie et la futilité des efforts de l'homme.

Les honorables députés d'en face connaissent bien mieux M. Goodison que nous. J'ai eu l'avantage de faire autrefois partie avec lui d'un comité où les passions humaines se donnaient parfois libre cours et où les sentiments mutuels n'étaient pas toujours des plus tendres. J'aime à faire de lui cet éloge, que même aux moments où la provocation était la plus forte il s'efforçait d'être juste. Il avait à un haut degré le sens de la justice. Il désirait être impartial autant qu'il était possible de l'être pour un homme de parti chargé de devoirs onéreux comme l'étaient les membres de ce comité. Il s'acquitta de son devoir en toute bonne foi, loyalement, consciencieusement et correctement. Ceux qui ont eu l'avantage de coopérer avec lui sont mieux que tous autres en état de lui rendre ce témoignage.

L'histoire de sa vie est celle du Canadien laborieux qui ne s'est pas contenté de se préparer à faire bonne figure au barreau, mais qui, étant donné ses relations de familles, s'était associé à une importante entreprise industrielle. Dans ce domaine, il excella. Son établissement était au nombre des fabriques d'instruments agricoles des plus modernes. Il s'enorgueillissait de son histoire et de ses progrès. Il était encore plus fier de la supériorité des produits qu'il fabriquait et de son excellente organisation de vente, grâce auxquelles il parvint à soutenir avec succès la concurrence universelle.

Le premier ministre a rappelé l'estime et la considération dont M. Goodison jouissait dans sa circonscription, et ce ne serait pas exagérer que de parler aussi de l'affection véritable dont l'entouraient ses concitoyens. Il est assez rare que les grands chefs industriels réussissent à conquérir l'affection et la considération de ceux au milieu desquels ils vivent. Pourtant, ce fut l'heureux sort de M. Goodison.

La mort nous l'a ravi. Il nous laisse le souvenir d'une carrière généreuse et utile à son pays, en même temps que d'une grande assiduité aux affaires. Dans l'accomplissement de son devoir, selon qu'il l'entendait, son affiliation à un grand parti politique ne fut jamais étroite et loyale au point de l'empêcher de faire ses réserves ou d'exprimer ses craintes quant aux conséquences probables des lignes de conduites adoptées. L'ayant intimement connu, nous savons mieux quelle perte la Chambre a faite dans la personne de ce Canadien éminent, de ce laborieux, de cet inlassable lutteur. Comme l'a signalé, le premier ministre il fut par-dessus tout un homme d'énergie, et ce qui restera de lui encore plus que le souvenir des bienfaits dont ses conci-

toyens ont bénéficié grâce à son succès dans ses entreprises et grâce au rôle qu'il joua parmi eux, ce sera le stimulant de son énergique activité, que notre jeunesse devrait chercher à imiter. Ce sera un encouragement et une lumière pour les autres dans leurs carrières respectives, et ce souvenir aura du prix autant pour sa famille et pour ceux qui viendront après lui que pour ses collègues de la Chambre.

Nous approuvons de tout cœur les éloges du premier ministre et la proposition de transmettre à sa veuve éplorée et à sa famille si cruellement éprouvée nos condoléances les plus sincères et les plus vives. Nous voulons croire que ceux qu'il laisse après lui trouveront quelque adoucissement à leur peine en songeant que la perte qu'ils viennent de faire, bien qu'elle nous frappe moins directement, n'en laissera pas moins dans cette Chambre un souvenir qui n'est pas près de s'effacer. Sa mémoire restera vivace parmi ceux de ses collègues qui lui furent plus étroitement associés dans l'exécution de ses devoirs parlementaires.

M. ROBERT GARDINER (Acadia) : Monsieur l'Orateur, c'est un collègue très éminent que nous venons de perdre dans la personne de M. Goodison. Il ne m'a pas été donné de le connaître avant qu'il franchisse l'entrée de cette enceinte; mais j'eus l'avantage depuis de l'apprécier et je tiens à dire combien je compatissais à la cruelle épreuve de sa veuve si affligée et de sa famille. J'ai l'impression d'avoir perdu en lui un ami personnel et notre groupe désire faire siennes les paroles du premier ministre et du chef de l'opposition.

Sur la proposition du très honorable Mackenzie King, la séance est levée à quatre heures quarante minutes de l'après-midi.

Vendredi, le 8 février 1929.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LA CESSION DES RESSOURCES NATURELLES AUX PROVINCES DE L'OUEST

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) : Mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Bennett) a demandé hier la correspondance portant sur l'attribution aux provinces de l'Ouest de la gestion des terres. Je la dépose. Elle comprend les communications échangées à ce sujet avec la province du Manitoba; aussi avec la province de la Saskatchewan, et de même avec la province de l'Alberta.